

Chlore gazeux et alun

L'UMQ forme deux regroupements d'achats



UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

L'Union des municipalités du Québec (UMQ) s'apprête à former deux regroupements d'achats pour le chlore gazeux et le sulfate d'aluminium liquide (alun), deux produits couramment utilisés dans le traitement des eaux¹. Cette initiative découle du projet de regroupement d'achats pour des produits chimiques à spécification standardisée, à utilisation élevée ou soumis à certaines conditions et contraintes particulières dans le marché. Ce projet, lancé en 2006 par l'UMQ, a été rendu possible grâce à la collaboration de plusieurs intervenants du monde municipal québécois.

Le sulfate d'aluminium (floculation) et le chlore gazeux (désinfection) sont les produits les plus utilisés dans les procédés municipaux de traitement des eaux potables et usées. Interrogé par L'APSAM, Gilbert Ouellet, conseiller services aux membres à l'UMQ, a mis en lumière les avantages pour les municipalités de se joindre à des tels regroupements : « *Les municipalités participantes pourront faire des économies sur les coûts d'acquisition, grâce à leur pouvoir d'achat accru ou encore parce que les fournisseurs consentiront à offrir des bénéfices reliés à une stratégie d'octroi territorial. Les économies découleront également de la simplification du processus d'appel d'offres pris en charge par l'UMQ.* »

Les regroupements permettront en outre :

- une standardisation des processus d'approvisionnement et des documents d'appels d'offres ;
- une simplification des processus d'appels d'offres, de gestion des contrats et des commandes ;
- une standardisation des processus de réception sécuritaire des produits chimiques ;
- des bénéfices reliés à la santé et à la sécurité du travail.

Les fournisseurs consultés par l'UMQ lors de l'élaboration du projet, y voient des sources potentielles d'économies tant pour eux que pour les municipalités participantes, notamment : des économies reliées à une réduction du nombre d'appels d'offres, la possibilité de mieux planifier les livraisons, la standardisation des demandes et des procédures, etc.

Procédure sécuritaire de réception des produits chimiques

Avec l'objectif d'apporter une valeur ajoutée à ces regroupements, l'UMQ recommande aux participants d'adhérer à la *Procédure de réception sécuritaire des produits chimiques* pour profiter pleinement des bénéfices reliés à la santé et à la sécurité du travail. M. Ouellet précise : « *Il est essentiel que les municipalités se dotent de moyens adéquats afin de réduire les risques d'accidents environnementaux et humains. La santé et la sécurité des travailleurs et de la population sont primordiales. C'est l'objectif premier de cette démarche qui correspond à une approche de développement durable et de processus d'acquisition éco-responsable. Nous souhaitons qu'un grand nombre de participants adopte cette Procédure de réception sécuritaire des produits chimiques.* »

Cette procédure fait en sorte que l'expéditeur, le transporteur et le destinataire adoptent une approche commune et sécuritaire tant pour leurs employés que pour la population, ainsi que des règles connues et partagées quant à la sécurité devant prévaloir lors de toute opération résultant d'une transaction de produits chimiques. L'UMQ a d'ailleurs publié les procédures de réception sécuritaire du sulfate d'aluminium et du chlore gazeux auxquelles sont annexés des formulaires de réception et de non-conformité. Pour sa part, l'APSAM a produit une fiche technique intitulée *Procédure de réception sécuritaire des produits chimiques*² et une autre sur le raccordement des contenants de chlore gazeux afin de prévenir les fuites³.

Durée et prix des contrats

Le contrat d'achat de sulfate d'aluminium aura une durée d'un an (1^{er} janvier au 31 décembre 2008) alors que celui pour l'achat de chlore gazeux couvrira une période de deux ans (1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009). Dans le cas du sulfate d'aluminium, chaque participant recevra une soumission pour un prix unitaire ferme pour toute la durée du contrat. Pour le chlore gazeux, une méthode d'indexation trimestrielle des prix basée sur l'indice publié par le « Camford Chemical Report » sera définie au devis. L'adjudicataire devra s'y conformer.

Une municipalité ou une régie municipale peut joindre un seul ou les deux regroupements. Lors d'une prochaine phase d'implantation, il est aussi possible que l'UMQ forme d'autres regroupements puisque certains produits pourraient faire l'objet d'achats en groupe.

Si vous souhaitez obtenir plus d'information, n'hésitez pas à communiquer avec le personnel des services corporatifs à l'Union des Municipalités du Québec.

Pour information, contacter :

Gilbert Ouellette, UMQ
Élaine Guénette, APSAM

¹ Les deux appels d'offres ont été publiés au mois d'octobre 2007.

² Procédure de réception sécuritaire des produits chimiques, fiche technique : N° 52

³ Le chlore gazeux - Le raccordement des contenants et les fuites ... Que faire ? ; fiche technique N° 79